

Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

Délibération n°35/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard
HEALY Bénédicte
BRUHAT Pascal

SALLES Daniel
BERNARD Françoise
BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
DELETANG Claude
GUILLAUME Gérard

Suppléants présents :

DUPECHER Pierre
BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

GUILLAUME Gérard
LANGUILLE Fabienne
GUELON René
HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène
AUBIER Claude
DUMAS Olivier

Représentation : Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

Objet : Contribution des membres – Année 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu** l'article L. 5212-19 et L. 5212-20 du CGCT, précisant qu'un syndicat est financé par les contributions des communes adhérentes, qui constituent pour ces dernières une dépense obligatoire ;
- Vu** la délibération n° 1/2018 du 7 février 2018 modifiant les statuts du SEAT ;
- Vu** la délibération n° 2/2018 du 7 février 2018 sur la contribution financière des membres pour l'année 2018 ;

Le président présente le bilan financier des actions 2018 et précise qu'une réunion avec les Présidents et techniciens des deux Communautés de Communes de Mond'Arverne et de Billom Communauté a permis de définir les montants des cotisations pour l'année 2019. Comme cela avait été proposé l'année dernière, les cotisations des deux collectivités pour l'année 2019 sont égalitaires.

	Participation financière	Fonctionnement	Investissement
Mond'Arverne	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26
Billom Co	30 000,00 €	18 064,24	11 936,26

Cette répartition financière est conforme à la convention financière annuelle annexée à la présente délibération et qui précise les modalités de versement.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la répartition financière pour le budget 2019 présentée ci-dessus,
- **D'approuver** la convention de contribution financière 2019 annexé à la présente délibération,
- **D'approuver** les montants des contributions pour l'année 2019,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

